

Avis voté en plénière du 24 avril 2018

Vieillir dans la dignité

Déclaration du groupe des Entreprises

En France, nos aînés sont plus nombreux en valeur absolue. Et lorsqu'ils perdent leur autonomie, ils peuvent arriver dans les structures d'accueil dans des conditions physiques et cognitives dégradées. Notre pays se doit de trouver des solutions nouvelles à ce constat.

L'avis insiste sur la prévention visant à limiter les pertes d'autonomie évitables, ce qui est un enjeu majeur. Restons positifs, il existe des solutions pour rester en bonne santé plus longtemps et profiter de la vie par exemple en privilégiant le sport, en valorisant la relation humaine et en respectant les choix des personnes qui souhaitent rester à leur domicile.

Améliorer la prévention tout au long de la vie, veiller aux bons déroulements des transitions professionnelles et aux conditions de travail sont importants mais le groupe des entreprises souligne que d'autres facteurs auraient pu être évoqués et notamment le bien être alimentaire, physique, psychologique. Le chômage nuit également à la santé. La prévention doit se développer sur tous les lieux de vie. Nous regrettons ce choix qui est de mettre l'accent sur le seul lieu de travail. Cet avis pointe l'insuffisance de moyens humains, financiers et de compétences, une tension dans l'organisation du travail dans les EHPAD et de graves inégalités territoriales.

Le groupe des entreprises salue l'adoption de solutions alternatives mais regrette profondément que la question du financement n'ait pas été travaillée d'avantage. Le risque étant que notre avis se limite à un catalogue de bonnes intentions. D'autant que plusieurs des recommandations adoptées risquent d'entraîner des coûts supplémentaires dans un contexte de raréfaction des finances publiques. Comment permettre, dans ces conditions, une prise en charge digne et efficace de la dépendance ?

À l'heure où les EHPAD sont confrontées à des difficultés majeures de recrutement et de fidélisation des salariés, la question de la juste rémunération de ces métiers, de la formation et de l'acquisition des compétences doivent être posées. Il nous semble que la taxation des contrats courts ne fera qu'augmenter le coût du travail et fragilisera économiquement les établissements concernés.

Vieillir n'a pas d'âge, vieillir dans la dignité doit se faire dans le respect de chacun, et la recherche d'un certain bonheur soit simplement être possible.

Pour ces raisons, le groupe des entreprises s'est abstenu sur cet avis.